



Direction d'Exploitation Méditerranée

Monsieur Floréal Pinos
377, rue du Grand Tétras
34400 LUNEL

Vedène, le 03 octobre 2013

Réf.: Réponse à votre courrier du 26/09/13
Objet: Réinternalisation de l'activité glissières
PJ: Fiche quart d'heure sécurité

Monsieur le délégué syndical central,

Votre courrier du 26 septembre 2013 concernant la ré-internalisation de l'activité de réparation des glissières métalliques a retenu toute mon attention.

J'ai bien noté votre attitude constructive sur ce sujet qui va dans notre intérêt à tous et je souhaite par le présent courrier apporter les réponses à vos questions.

Vous évoquez dans un 1^{er} temps la compensation des heures de travail transférées vers l'activité glissières. Je vous rappelle qu'à ce stade, nous n'avons pas encore connaissance des salariés qui intégreront l'équipe « glissières ». Le sujet de la compensation de leurs heures d'activité dans leurs « anciennes » activités sera étudiée localement, au cas par cas, en fonction de la situation de chaque site. Je tiens cependant à vous rappeler que cette démarche de ré-internalisation a pour objectif de pérenniser nos emplois et donc favoriser le maintien dans l'emploi de nos effectifs actuels.

Vous parlez ensuite de la prise en compte de « l'aspect strictement lié à la pénibilité » dans nos réflexions. Soyez assuré que les risques inhérents à cette activité ont été exhaustivement évalués et pris en compte, et que des mesures de prévention adaptées ont été mises en place. Je vous invite à prendre connaissance de la fiche quart d'heure sécurité reprise en pièce jointe de ce courrier qui consolide notre démarche de prévention dans le cadre de cette activité. Egalement, je vous informe que les services Ressources Humaines de chaque Direction Régionale ont pris contact avec les services de santé de Sète et de Gallargues afin de les sensibiliser sur cette activité, et notre souhait d'un examen approfondi quant à l'aptitude aux postes des ouvriers qui composeront cette équipe. En outre, cette rencontre débouchera sur la création et la dispense d'un module de formation « hygiène de vie » et sur une périodicité de visite médicale annuel pour ces salariés (et non tous les 24 mois).

ASF
74, Allée de Beauport
84270 Vedène Cedex
Tél: +33 4 90 32 90 05
www.vinci-autoroutes.com



Cependant, je tiens à souligner que je ne peux être en phase avec vous lorsque vous invoquez l'âge des candidats. L'aptitude des salariés sera analysée par les services de santé au travail, indépendamment de l'âge des salariés. Enfin, le retour à terme sur une activité plus polyvalente pour un salarié de l'équipe glissière sera tout à fait envisageable, dans le respect des recommandations des services de santé au travail.

Concernant votre demande d'embaucher un salarié extérieur, je tiens à vous rappeler l'essence de notre politique GPEC qui vise à maintenir l'emploi existant, à travers l'accompagnement très fort des mobilités géographiques et/ou fonctionnelles. Une embauche extérieure qui découlerait de ce projet de ré internalisation n'est donc pas envisagée à ce jour.

Restant à votre disposition pour continuer à échanger sur ce projet, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour en assurer le succès.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le délégué syndical central, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lionel Rossi", written over a horizontal line.

Lionel Rossi

Directeur d'Exploitation Méditerranée